

Réf : 013126/KK P

L'usage actuel des bâtiments agricoles est **l'élevage de volailles**, la parcelle du projet est sans aucun usage, les tranchées de raccordement internes seront à une profondeur moyenne de 0,50 m, avec des gaines de 100 mm de diamètre. Le linéaire total est estimé à environ 200 m, à préciser lors de l'étude électrique. La piste de circulation projetée a un revêtement perméable (géotextile + concassé) avec une surface de 900m²

Les travaux seront réalisés en dehors de la période sensible de reproduction des espèces, c'est-à-dire entre fin octobre et fin février. Avec la modification du plan masse, il n'y aura pas d'aménagement paysagers vu que le projet est presque invisible depuis la voie publique.

Fait

Un débroussaillage sera effectué en phase travaux pour préparer le terrain, ainsi qu'en phase exploitation pour entretenir les sols : il convient de préciser sa fréquence et période d'exécution, ainsi que les potentiels impacts pour la faune du site.

Un pré-diagnostic environnemental a été mené sur la zone d'implantation potentielle (ZIP) d'une surface d'environ 5,14 hectares (ha), ainsi que sur l'aire d'étude immédiate (AEI) d'une superficie d'environ 19,16 ha. Cette étude consiste à réaliser l'état actuel des écosystèmes naturels concernés afin d'identifier leurs potentialités en termes de richesse écologique, puis dans un deuxième temps de vérifier, au travers d'inventaires, les espèces animales et végétales présentes susceptibles d'être traduites en termes de contraintes.

Cette étude dont le résumé est ci-joint a formulé une analyse des impacts du projet sur la biodiversité et les continuités écologiques.

Après concertation avec le bureau d'étude, voici les modifications que nous allons apporter pour s'adapter aux résultats du pré-diagnostic :

- Modifier l'implantation du projet suivant le plan masse ci-joint pour éviter les zones à enjeux et des arbres à gîtes potentiellement favorables aux chiroptères et sauvegarder de la continuité écologique des zones à enjeux moyens sur le site (Ruisseau et fourrés).
- Respecter l'emprise du projet (Pas de dépôt ou de circulation en dehors des espaces dédiés aux travaux) ;
- Circulation adaptée des engins (Utiliser les accès, chemins et routes existantes du périmètre d'étude et de ne pas circuler au sein des espaces naturels non impactés par le projet) ;
- Les travaux préliminaires à l'exploitation (décapage notamment) seront réalisés en dehors de la période sensible de reproduction des espèces, c'est-à-dire entre fin octobre et fin février.
- Mesures de réduction :
 - Afin d'éviter et de réduire la destruction d'individus et les dérangements sonores et visuels de la faune fréquentant les milieux naturels situés sur et en bordure du projet, les travaux seront réalisés en dehors de la période sensible de reproduction des espèces, c'est-à-dire entre fin octobre et fin février ;
 - Afin de réduire le bruit des engins, un soin particulier sera porté à l'entretien du matériel et des équipements : maintien en état silencieux, gestion des pièces mal fixées, mal graissées ;
 - Réaliser les opérations de travaux et d'exploitation de jour, afin de ne pas interférer avec les espèces aux mœurs nocturnes ou crépusculaires, notamment les amphibiens, les chiroptères, les rapaces et les insectes nocturnes, ainsi que la grande faune ;
 - Afin de préserver la diversité floristique et faunistique du périmètre rapproché, l'utilisation de produits phytosanitaires (herbicide ou insecticide) sera proscrite lors de l'entretien des espaces verts sur le périmètre d'étude ;
 - L'effet de pollution par accident sera anticipé par la sensibilisation du personnel et par la mise en place des mesures habituelles de chantier, comme utiliser des aires étanches mobiles sur lesquelles se feront toutes les manipulations d'approvisionnement en hydrocarbure des engins ; stocker les produits polluants (tels que les huiles) dans des bacs étanches ; réaliser le lavage des engins sur des aires étanches ; mettre en place un système adapté de type kit antipollution ; enlever immédiatement par un décapage de la zone polluée à l'aide de petits matériels (de type pelle manuelle, ou mini pelleteuse mécanique). Le bloc de terre décapée devra être entreposé sur une zone imperméable prévue à cet effet.

- Mettre en place des clôtures qui permettent la circulation des espèces (Exemple : Grillage à grosse maille, Hauteur sous clôture (20 cm minimum), etc.).
- Mettre en place des bâches anti-intrusion pour les amphibiens pendant la phase travaux et jusqu'à leur fin (avant la période de migration ou de reproduction des amphibiens (souvent entre février et juin)). Utiliser des bâches en EPDM, géotextile ou plastique résistant (ex. bâche lisse, sans aspérités pour éviter l'escalade) avec une hauteur minimale d'1 mètre enterrée sur 20 à 30 cm ou fixée au sol avec des poids ou des piquets pour éviter le passage par en dessous. Les piquets de fixation doivent être placés du côté de la zone de travaux pour empêcher les amphibiens de grimper par l'extérieur. La bâche doit ceinturer toute l'emprise du chantier, y compris les accès et zones de stockage.
- La sensibilisation du personnel avant le début des travaux pour s'assurer de la sauvegarde des milieux naturels et des espèces qui y sont inféodés et potentiellement un suivi écologique avant travaux et après mise en place des bâches anti-intrusion pour s'assurer de l'absence d'espèces protégées sur le site.
- Pas de débroussaillage en phase exploitation, pour entretenir les sols, nous allons signer une convention d'exploitation avec le propriétaire des parcelles pour faire pâturer ses moutons et faire de l'écopâturages.